

# Violence : LE mécanisme

animateur : Daniel Deschamps

date : lundi 23 juillet 2018

Parler de violence ou de non-violence ne signifie pas la même chose pour tous. Ceci pour la simple raison que la violence n'est pas interprétée comme telle, selon qu'elle est pratiquée ou subie. Celui qui la pratique la justifie toujours, non comme agression, mais comme juste, ou utile à un bien d'intérêt général, ou nécessaire selon un contexte. Les *intentions* sont naturellement « *bonnes* », aux dires de celui qui les conçoit.

J'observe un principe simple : *la violence passe toujours par le non-respect de l'égalité de droits.*

Pour comprendre l'étendue de la formule, je pose cette autre observation : si les Nazis avaient strictement respecté « *l'égalité de droits* », ils auraient pu mépriser ou détester les Juifs, les Tziganes, les homosexuels et autres boucs émissaires... mais ils n'auraient pu traduire leur haine dans la réalité physique. Ils n'auraient pu leur faire subir *aucune* violence physique. C'est ainsi qu'Hitler a fustigé les Droits de l'Homme et « *l'égalité de droits* » pour tenter de justifier la violence envers ceux qu'il se donnait des « *raisons* » de soumettre et violenter, sans limites : s'étant affirmés supérieurs en droits, plus aucune barrière morale ne pouvait limiter la *violence* des nazis, celle-ci étant déclassée comme telle et présentée aux yeux du monde comme un outil de justice appuyé par la « *science* », une antis-science déconnectée de l'humain comme elle l'est aujourd'hui.

Dans notre contexte politique, on ne peut donc se contenter de parler de civilisation ou d'Etat de droits, sans comprendre que le « *droit* » est par nature violent, dès lors qu'il n'est pas partagé : un droit qui n'est pas partagé, c'est un privilège. Légaliser un privilège ne peut se concevoir que s'il est contrebalancé par des devoirs précis envers ceux qui n'en bénéficient pas, mais en assurent la charge. Hors de cet échange bienveillant où une notion de devoir de réciprocité intervient, le privilège fonde un rapport de forces physiques qui fait du droit et de l'argent, un pouvoir et une violence. Violence sans limites dès lors que l'argent produit de l'argent, le privilège d'autres privilèges.

Ce rapport entre le privilège et la violence vaut dans les rapports publics par le biais de la légalisation des privilèges, mais aussi dans les rapports individuels privés. S'autoriser à pratiquer une violence sur une personne passe par le choix d'un droit qui ne sera pas partagé avec la victime. C'est le choix personnel d'une autre forme de privilège, qui ouvre à la violence selon la seule loi du plus fort.

## **Le Droit a placé ce fondement de la justice qu'est l'égalité de droits, au 1er rang.**

C'est ainsi que la non-violence, agréable à envisager comme principe de paix séduisant, peut être invalidée de fait par ceux-là mêmes qui la revendiquent sincèrement. A l'exemple de la République dévoyée, l'égalité de droits imposée par la République et le bon sens n'est plus enregistrée culturellement comme l'expression d'une rigueur morale et comme critère de dignité individuelle.

Or, en France, selon la Constitution et la hiérarchie des normes, l'égalité de droits n'est pas négociable et la violence d'Etat contre des citoyens n'est pas « *légalisable* » !... La force publique n'est légitime que pour *maintenir l'égalité de droits* et punir la violence de ceux qui en bafouent le principe, en l'occurrence les élus corrompus qui ont perdu le sens du bien commun.

Ces élus ont divisés les Français en catégories de droits afin de s'attribuer la première !... Préalablement, l'Education Nationale prépare les futurs citoyens dès l'enfance à une hiérarchisation inqualifiable et établit des catégories de droits par les diplômes ! Ceci au pays de « l'égalité de droits pour tous », imposée pourtant comme référence constitutionnelle et juridique.

Définition de la discrimination et du racisme : « ***C'est le fait, dans un ensemble commun, de distinguer un groupe social et de restreindre ses droits*** ».

Observons qu'un être humain privé de l'égalité de droits est mort à lui-même. Ainsi, on admet que le viol est bien un crime. Le viol est donc classé « crime » dans le cadre d'un chaos mental privé, mais il est « légalisé » et récompensé dans le cadre public, malgré la Déclaration des Droits de l'Homme qui constitue l'objectif incontournable de toutes les lois.

A l'intérieur d'un ensemble juridique tel un pays, un homme qui subit les privilèges d'une catégorie au pouvoir est réduit à être un esclave. Cette différence de droits le prive de son rôle de citoyen et de son statut de « concitoyen ». Cette inversion des valeurs républicaines pervertit la *démocratie* au point de la neutraliser. ... Mais ceci délivre aussi chaque citoyen de respecter un tel système qui trahit la Constitution, lui impose des devoirs à sens unique et utilise son vote pour détruire l'avenir de ses enfants : ***L'être humain est libre et souverain***. Il n'est pas concerné par des lois illégitimes, créées par des individus qui se sont laissés corrompre par un système dément, flatteur pour ceux qui obéissent, mais violent pour ceux qui lui résistent :

**Les lois qu'ils produisent sont illégales.**

La phase suivante qu'on ne peut développer ici, ce sont les conséquences de cette violence qui se traduit par un grand nombre de morts prématurées : plus de 100 000 morts prématurées par an, selon des études médicales et des statistiques (chômage -alors que le travail est infini- stress, pollution chimique légalisée, ...). C'est-à-dire 100 000 morts chaque année qui sont directement la suite logique et rationnelle de la trahison de la Constitution et de la Justice. Morts programmées auxquelles il faut ajouter les souffrances inutiles des victimes de ces injustices, qui sont des dizaines de millions seulement pour la France.

Cela ressemble cruellement à un crime contre l'humanité : c'en est un, le plus gigantesque qui ait jamais existé. Cessons de le cautionner.

Exigeons l'application de la Constitution. Observons qu'un **revenu de base identique pour tous est une des contraintes de l'égalité de droits imposée par la morale et la Constitution**. C'est aussi un facteur de rassemblement des hommes qui ne peut se réaliser que sur des règles simples et communes.

Daniel Deschamps  
danieldeschamps87@gmail.com

